

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00955

Numéro SIREN : 412 354 326

Nom ou dénomination : A.D.F.

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2023 sous le numéro de dépôt 6905

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement		3 900	3 900				
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		83 579	60 949	22 631	0,20		
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		7 653 845		7 653 845	68,03	7 653 845	66,90
Créances rattachées à des participations		1 409 057		1 409 057	12,52	1 409 057	12,32
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		9 150 382	64 849	9 085 533	80,75	9 062 902	79,22
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		471 516		471 516	4,19	1 632 152	14,27
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices						122 759	1,07
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		14 625		14 625	0,13	14 959	0,13
. Autres		328 420	353 751	-25 331	-0,22	407 602	3,56
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		1 705 105		1 705 105	15,15	200 168	1,75
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		2 519 665	353 751	2 165 914	19,25	2 377 640	20,78
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		11 670 047	418 600	11 251 447	100,00	11 440 542	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	7 318 255	7 318 255
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 026 485	1 026 485
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	82 034	72 715
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 539 203	1 362 140
Résultat de l'exercice	-42 652	186 382
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	9 923 325	9 965 977
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	312 752	504 782
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	483 860	484 510
. Associés		75 477
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 496	11 419
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices	86 750	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	316 264	267 845
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	123 000	130 531
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	1 328 122	1 474 565
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		
TOTAL PASSIF (I à V)	11 251 447	11 440 542

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
Ventes de marchandises											
Production vendue biens											
Production vendue services	240 000		240 000	100,00		240 000	100,00				0,00
Chiffres d'Affaires Nets	240 000		240 000	100,00		240 000	100,00				0,00
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges											
Autres produits			60	0,03		0	0,00		60		N/S
Total des produits d'exploitation (I)			240 060	100,03		240 000	100,00		60		0,03
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			53 465	22,28		64 295	26,79		-10 830		-16,83
Impôts, taxes et versements assimilés			458	0,19		1 329	0,55		-871		-69,53
Salaires et traitements											
Charges sociales			6 075	2,53		3 862	1,61		2 213		57,30
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 509	2,71		23	0,01		6 486		N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant						153 751	64,06		-153 751		-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			40 682	16,95					40 682		N/S
Total des charges d'exploitation (II)			107 188	44,66		223 260	93,03		-116 072		-51,98
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			132 872	55,36		16 740	6,98		116 132		693,74
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances						166 353	69,31		-166 353		-100,00
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)						166 353	69,31		-166 353		-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées			1 709	0,71		2 711	1,13		-1 002		-36,95
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)			1 709	0,71		2 711	1,13		-1 002		-36,95
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 709	-0,70		163 642	68,18		-165 351		-101,03
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			131 163	54,65		180 382	75,16		-49 219		-27,28

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	153 751	84,08			153 751	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	153 751	84,08			153 751	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-153 751	-84,08			-153 751	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	20 064	8,36	-6 000	-2,49	26 064	434,40
Total des Produits (I+III+V+VII)	240 060	100,03	406 353	169,31	-166 293	-40,91
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	282 712	117,80	219 971	91,65	62 741	28,52
RÉSULTAT NET	-42 652	-17,78	186 382	77,86	-229 034	-122,87
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ADF

Société par actions simplifiée au capital de 7 318 199,44 euros

Siège social : 126 Avenue de la République, 33450 ST LOUBES

RCS BORDEAUX 412 354 326

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à - 42 652 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-42 652 euros
Affectée par imputation sur le compte « autres réserves » à hauteur de	- 42 652 euros
Le solde créditeur du compte « autres réserves » étant ainsi porté à	1 496 551 euros
Compte tenu d'un bénéfice distribuable subsistant représentant le solde du compte « autres réserves » et s'élevant à	1 496 551 euros
Il est proposé aux associés :	
Distribution de dividendes aux associés de	428 572 euros
(Soit 7,09 euros par action) prélevée à due concurrence sur le compte « autres réserves »	
Le solde du compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 1 067 979 euros après distribution	

Après cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 9 494 753 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le **30 juin 2022**.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

171 429 euros, soit 2.84 euros par titre

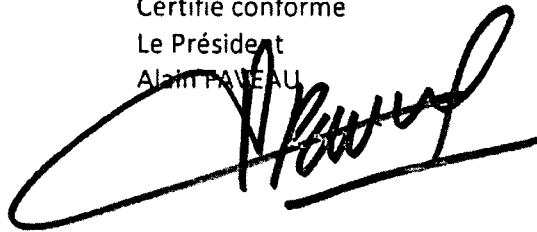
Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Alain PAVEAU

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Paveau', is written over the printed name of the President.



Européenne Expertise

SAS ADF

126 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

33450 SAINT LOUBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
Société de Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris
Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
11, Rue Saint Augustin - 75002 PARIS
Téléphone : 01 42 61 19 14 - Télécopie : 01 42 61 54 90
N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89
E-mail : jacques.duret@europeenneexpertise.fr
Site internet : www.europeenneexpertise.com

Sommaire

I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

1 – Opinion.....	3
2 – Fondement de l’opinion	3
2.1 – Référentiel d’audit.....	3
2.2 – Indépendance	3
3 – Justification des appréciations.....	3
4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels.....	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels	5

II - RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux associés,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « SAS ADF » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les décisions de gestion prise par la direction ont eu sur la société des effets positifs sur :

- La productivité
- La rentabilité
- La stabilité de la structure

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

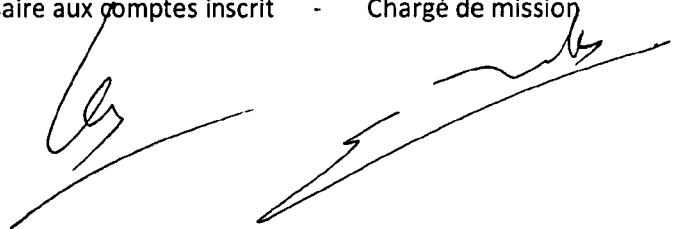
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Paris
Le 30 mars 2022

J. DURET – F. ROUILLE

Commissaire aux comptes inscrit - Chargé de mission

The block contains two handwritten signatures. The signature on the left is for J. Duret, and the signature on the right is for F. Rouille. Both signatures are written in black ink and are positioned below their respective names and titles.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Convention intervenue au cours de l'exercice en application de l'article L.227-10 du Code de commerce : conventions des rémunérations et assimilées dont jetons de présence.

Description des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Sans remarque particulière

FAIT à PARIS,
Le 30 mars 2022

J. DURET – F. ROUILLE
Commissaire aux comptes inscrit – Chargé de mission

